



Partage et jouissance d'une maison entre 2 propriétaires

Par **nigue_old**, le **07/07/2007** à **14:44**

Bonjour,

Au décès de notre mère, ma sœur et moi avons hérité d'une maison divisée en 2 appartements, nous en sommes les propriétaires, et notre père en a la jouissance.

Ma sœur voudrait faire occuper les 2 appartements par ses enfants, mais moi je voudrais faire occuper 1 appartement par ma fille.

Question : qui de nous 3 à autorité de décision ?

.....Si mon père est décisionnaire, et décide de laisser les 2 appartements à ma sœur,

.....Quels sont mes recours ?

Merci

Par **Jurigaby**, le **08/07/2007** à **00:09**

Bonjour.

Au vu des éléments, il semble que votre père possède l'usufruit des biens.

Cela signifie qu'il a le droit d'y vivre mais aussi le droit de percevoir les loyers si il décide de louer.

ça veut donc dire que c'est lui qui a la charge de prendre toutes les décisions.

Vous ne disposez d'aucun recours.

Par **nigue_old**, le **08/07/2007** à **12:05**

Je vous remercie pour votre réponse rapide ;
Mon père, âgé, voudrait se défaire de sa jouissance et de l'usufruit, envers ses 2 enfants.

Quelle est la procédure à suivre ?

Merci

Par **Jurigaby**, le **08/07/2007** à **17:08**

Bonjour.

Si ma souvenance est bonne, il faut faire une procédure de rachat d'usufruit devant un notaire..

A bientôt!